

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2016

Numéro de version 3

Révision: 13.12.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - 1.1

Identificateur de produit

- Nom du produit: Soluble Oil Extra
- Code du produit: NS-B.08.05
- 1. 2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC25 Fluides pour le travail des métaux ·
- Catégorie de processus
 - PROC5 Mélange dans des processus par lots
 - PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
- Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange
- Emploi de la substance / de la préparation Produit pour usinage des métaux
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité ·
- Producteur/fournisseur:
 - Belco Motor Oil NV
 - Wijnegembaan, 6
 - 2900 SCHOTEN
 - 0032 (0)3 658.45.66
 - info@belcomotoroil.com
- Service chargé des renseignements: Product safety department -
- info@belcomotoroil.com · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
- info@belcomotoroil.com (9 à 16 h., lundi au vendredi)

National Poison Information Centre (NVIC):

Tel. nr. +31 (0)30 2748888 - Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant ·
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:
 - EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. ·
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2016

Numéro de version 3

Révision: 13.12.2016

Nom du produit: Soluble Oil Extra

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

CAS: 64742-53-6 EINECS: 265-156-6 Reg.nr.: 01-2119480375-34	distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités Asp. Tox. 1, H304	25- <50%
CAS: 68920-66-1 NLP: 500-236-9 Reg.nr.: 01-2119489407-26	alcohol ethoxylates Skin Irrit. 2, H315	2,5- <10%
CAS: 68608-26-4 EINECS: 271-781-5 Reg.nr.: 01-2119527859-22	Acides sulfoniques de pétrole, sels de sodium Eye Irrit. 2, H319	1 - <2,5%
CAS: 27458-92-0 EINECS: 248-469-2 Reg.nr.: 01-2119488528-21	isotridécane-1-ol Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315	1 - <2,5%
CAS: 66204-44-2 EINECS: 266-235-8	3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine] Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	1 - <2,5%
CAS: 68603-39-4 Polymer	Fatty acid ethanolamide, ethoxylated Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1 - <2,5%

· Indications complémentaires:

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2016

Numéro de version 3

Révision: 13.12.2016

Nom du produit: Soluble Oil Extra

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
Eviter la formation d'une nappe d'huile.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Contient de l'huile minérale. Dans les cas où un brouillard peut se produire, la réglementation US conseille de respecter une valeur moyenne d'exposition de 5 mg/m³ et une valeur limite d'exposition de 10 mg/m³.
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.

Gants résistant à l'huile

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2016

Numéro de version 3

Révision: 13.12.2016

Nom du produit: Soluble Oil Extra

(suite de la page 3)

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

Gants en néoprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\square$ 0,35 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être

disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. ·

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Transparent

· Odeur:

Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

Non déterminé.

· Température de suintement:

Point d'écoulement

-21 °C (ASTM D97)

· Point d'éclair

>110 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

· Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:

0,88 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Cinématique à 40 °C:

35,1 mm²/s

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:

0,0 %

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2016

Numéro de version 3

Révision: 13.12.2016

Nom du produit: Soluble Oil Extra

(suite de la page 4)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles. ·
- 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants. · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques ·
- Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. ·
- Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. ·
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque:
Cette substance n'est pas présumée nocive pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés de ses composants individuels.

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2016

Numéro de version 3

Révision: 13.12.2016

Nom du produit: Soluble Oil Extra

(suite de la page 5)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

13 08 99*	déchets non spécifiés ailleurs
-----------	--------------------------------

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR,ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2016

Numéro de version 3

Révision: 13.12.2016

Nom du produit: Soluble Oil Extra

(suite de la page 6)

- Prescriptions nationales:
 - Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant. · 15.2
- Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - Service établissant la fiche technique: Product safety department. ·
 - Contact: Product safety department
 - Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 Asp.
 - Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1
 - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1
 - Sources.
 - EC/453-2010
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

F